

## Procès en France de 10 ans de calvaire chez de hauts dignitaires burundais

France Inter, 9 septembre 2019 "Ils m'ont volé dix ans de ma vie, à travailler 19 heures par jour, sans salaire" Le procès pour esclavage moderne qui s'ouvre, ce lundi à Nanterre, est celui d'un couple de hauts dignitaires burundais, d'abord poursuivis par la justice française, qui les avait en partie innocentés. Ils vont comparaître pour de nouveaux faits, cette fois sur un homme qui affirme avoir été leur esclave pendant 10 ans.

Dans ses collines du Burundi, Mthode Sindayigaya cultivait des haricots, des bananes et du manioc. Il était "heureux", avec sa jeune épouse Oncie, et leurs deux très jeunes enfants, un petit garçon de trois ans, une petite fille d'un an. C'était en 2008. Mthode Sindayigaya raconte qu'il a alors croisé la route des époux Mpozagara, hauts dignitaires tutsi. Candide Mpozagara se dit princesse, en tant que petite-fille du dernier roi du Burundi, déposé en 1966 par les Belges. Gabriel Mpozagara, lui, fut procureur, ministre, puis diplomate à l'UNESCO. Ils possèdent une maison en France. Le couple demande à Mthode Sindayigaya s'il accepte de les accompagner en France, pour s'occuper quelques mois d'un de leurs fils, autiste, qui doit se faire soigner à Paris. C'était en avril 2008, c'était un voyage pour trois mois", assure Mthode. Mais à l'atterrissage à Roissy, un piège semble se refermer sur lui, selon son récit. Le passeport, que les époux Mpozagara lui avaient fait faire, est vite confisqué, dit-il. Le voilà coincé chez eux, dans une villa de banlieue parisienne, à ne pas oser sortir, de peur d'être arrêté par la police, sans papiers, et sans grande maîtrise de la langue française. Un lit à la cave, sous la chaudière au fioul. Commence alors son calvaire. "Pendant dix ans, j'ai été prisonnier, ils me disaient : 'Tu vas rester ici'. Ils m'ont volé ma vie", à résume-t-il, la gorge nouée. Il raconte que "Monsieur et Madame", à comme il les appelle encore respectueusement, l'obligeaient à se lever chaque matin à 6 heures, et à travailler jusque vers 1 heure du matin, chaque nuit. Il raconte qu'il devait chaque jour leur préparer les repas, ranger, nettoyer, briquer encore, s'occuper de leur fils adulte handicapé, jardiner, laver la voiture, sortir les poubelles. Il était l'homme à tout faire, sept jours sur sept, privé de dignité, déshonoré : "Je dormais à la cave, sous la chaudière à fioul avec le gaz et les fumées qui sortent". Mthode Sindayigaya explique qu'il avait souvent mal au ventre, à cause de ces odeurs nocives. Il avait souvent le ventre vide aussi. Lui qui cuisinait pour ses "patrons" assure qu'il n'avait le droit de ne manger que debout, seul, les restes, et "jamais de viande". Peu à peu, il a maigri, jusqu'à ne plus peser qu'une quarantaine de kilos. Souvent, Mthode Sindayigaya a pleuré, en silence. Souvent, il a prié, seul en écoutant Radio Notre Dame, car "je n'avais même pas le droit d'aller à l'église". Il assure qu'il n'avait pas le droit non plus de parler aux voisins, "même pas le droit de dire bonjour". Mthode, le regard immensément doux, affirme qu'on ne l'autorisait pas non plus à appeler sa femme, seul. C'était avec un téléphone de la maison, toujours en présence de Monsieur, Madame, ou l'un de ses enfants, dit-il, et c'est ainsi qu'il explique que pendant dix ans, il n'a jamais alerté sa femme sur ce qu'il vivait vraiment. "Elle me demandait quand je reviendrais les voir, les enfants me demandaient quand j'allais revenir. Je leur disais : bientôt. Ils me disaient : on ne te croit pas, tu ne nous aimes pas. Ça me rendait très malheureux." Dououreusement, Mthode Sindayigaya explique qu'il a fini par oublier le visage de ses enfants, qui ont donc grandi dix ans sans lui, au Burundi. Un salaire équivalent à moins de 3 000 euros pour dix années. Ce sont des voisins, en France, qui ont fini par donner une première alerte, inquiets pour cet homme si maigre et si muet, qu'ils ne faisaient qu'entreapercevoir, sortant les poubelles. Un commissariat a donc été avisé d'une situation suspecte, début 2018. Puis en juin de la même année, des ouvriers ont effectué des travaux dans la maison des Mpozagara. Les ouvriers ont alors croisé Mthode Sindayigaya, sale et frottant le sol, dans un sous-sol. Ils se sont aussitôt inquiétés. Une nouvelle alerte a été donnée. Et en juillet 2018, la police est allée interpellé les Mpozagara, et a livré Mthode Sindayigaya. Ce jour-là, quand il a vu les policiers, il a d'abord eu peur. Puis, ça a été "le plus beau jour" de sa vie, quand il a ensuite appelé librement sa femme, pour tout lui expliquer. Depuis, elle l'a rejoint en France avec leurs enfants, et tous ont obtenu le statut de réfugiés. Elle avait été menacée de mort, dit-elle, après la libération de son mari. Menaces d'attentats qui auraient envoyé les Mpozagara ? Gabriel et Candide Mpozagara nient fermement avoir été malveillants envers quiconque. Ils nient catégoriquement avoir rendu Mthode Sindayigaya à l'état d'esclave. Ils parlent de "complot" contre eux. Eux, qui ont déjà été condamnés une première fois pour des faits similaires en 2007, avant d'être relaxés, en appel. Leur première affaire était allée jusqu'en cassation. Puis devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme, qui avait obligé la France à revoir ses lois, non conformes à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme en matière d'esclavage. Depuis, la loi française a été modifiée. Le 7 décembre 2018, lors d'une audience publique au palais de justice de Nanterre, le couple Mpozagara avait demandé le renvoi de leur procès face à Mthode Sindayigaya. Ils s'étaient plaints d'une enquête judiciaire qu'ils estimaient bâclée. Ils avaient réclamé un juge d'instruction, qu'ils n'ont pas obtenu. Ce lundi, à 13h30, s'ouvre à nouveau leur procès, au tribunal correctionnel de Nanterre. Ils comparaissent notamment pour "soumission du travail ou des services forcés" et "conditions de travail ou détérioration de la dignité". Ils vont tenter de prouver qu'ils ont dûment payé Mthode Sindayigaya, qui était comme un "homme au pair" chez eux. De l'argent a en effet été régulièrement envoyé à Oncie, au Burundi, pendant dix ans. Mais selon les avocats de Mthode, notamment Martin Pradel, Alexandre Reynaud et Camille Lucotte, la somme n'atteint même pas les 3 000 euros, pour dix années de travail. Sur un bulletin manuscrit, on voit en effet une somme versée de 28 euros, pour un mois de travail. par Sophie Parmentier